Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1900)
Heft: 2

Artikel: L'éducation morale à l'école primaire en France
Autor: Buisson, Ferdinand
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-240002

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

3° L'éducation morale à l'école primaire en France, par M. Ferdinand Buisson.

M. le professeur *Buisson* constate dès l'abord que l'éducation morale a été considérée longtemps comme soudée à l'éducation religieuse ; elle n'était pas de la compétence de l'instituteur. Mais après 1871, les républicains français ont repris la tradition de la première révolution, qui proclama la nécessité d'une instruction morale et civique indépendante des leçons de l'Eglise. Jules Simon. Ferry, Paul Bert, Gambetta la remirent en honneur. En 1872, un projet de loi fut présenté dans ce sens. Mais ce ne fut qu'après 15 ans de luttes que ces idées furent amenées à chef sous la forme d'une loi décrétant l'instruction primaire publique, gratuite, obligatoire et laïque. On créait donc un enseignement nouveau, ne se basant sur aucun prototype connu et dont l'application ne laissa pas d'embarrasser le corps enseignant. Le Conseil supérieur de l'Instruction publique, composé jusqu'alors de juges, de généraux, d'évêques, admit désormais des délégués des trois degrés de l'enseignement. Il vota en 1882 un programme général qui détermina entre autres ce que serait l'enseignement moral, dans son but et son caractère. Le but consistait à developper le cœur, la conscience, à incliner la volonte libre vers le bien

La méthode voulait que l'enfant fût attaqué au vif de l'âme par la contagion des beaux exemples, par l'exercice de la droiture, par la réalisation du bien. Les croyances religieuses ne devaient pas être blessées en quoi que ce fût. Le chapitre difficile à faire était celui qui traitait des devoirs envers Dieu. Le Sénat s'était refusé à légiférer sur ce sujet. Le Conseil supérieur formula ses idées de la façon suivante : L'enfant doit être habitué à ne pas prononcer à la légère le nom de Dieu ; il doit associer à ce nom un sentiment de respect. Puis l'instituteur s'attache à faire sentir que le premier hommage dû à Dieu est l'obéissance aux lois divines que révèlent la conscience et la raison.

On passa dès lors à l'application. Des manuels nombreux surgirent à l'appui de l'enseignement. Mais l'Eglise se hâta de les mettre à l'index et réussit si bien à terroriser l'esprit des populations que la France dut passer sous les fourches cau-

dines du cléricalisme. Il fallut renoncer à ces petits livres. Mais l'initiative personnelle des maîtres les fit renaître sous une forme différente, sous celle de carnets de morale écrits au jour le jour, timides d'abord, puis qui s'enhardirent et dont plusieurs finirent par être imprimés. La population d'ailleurs les accepte, elle juge que les résultats produits sont visibles et méritoires. L'arbre a été jugé bon à ses fruits.

En terminant son captivant exposé, M. Buisson dit qu'il aimerait connaître comment le problème de l'éducation morale est résolu dans notre pays.

M. *Baatard*, président, remercie M. le prof. Buisson. Répondant au désir exprimé par ce dernier, il rappelle qu'en 1536, le même vote populaire transformait à Genève l'Eglise et l'Ecole, en rendant celle-ci obligatoire et gratuite (pour les enfants nécessiteux seulement). Jusqu'en 1848, notre instruction publique porta l'empreinte d'une certaine subordination à l'Eglise. Quand, après 1815, Genève devint mixte au point de vue confessionnel, la religion n'en continua pas moins de figurer en tête des programmes de l'école primaire. La surveillance de l'enseignement du catéchisme était alors exercée par la Compagnie des pasteurs ou par le Curé de la paroisse.

Depuis 1848, l'instituteur genevois n'est plus chargé d'aucun enseignement religieux. Mais il n'en est pas de même dans les autres cantons suisses. En 1896, le congrès scolaire qui eut lieu à Genève admit à une très forte majorité, sur un rapport de M. le professeur Guex, de Lausanne, que l'histoire biblique doit faire partie intégrante du programme de l'école primaire. La Société pédagogique genevoise ne pouvant accepter cette idée en ce qui la concernait, reprit la question peu de temps après et elle se prononça par un vote unanime en faveur de la conclusion suivante: « L'école populaire doit observer la neutralité la plus absolue en matière confessionnelle; elle doit s'abstenir de toute propagande religieuse, quelle qu'elle soit, de même qu'elle doit éviter de prêcher l'incrédulité ou de semer le scepticisme dans l'âme de l'enfant. »

M. Baatard estime que chez nous, ces dernières années, les préoccupations ont été dirigées plutôt du côté de l'instruction que de l'éducation des enfants, laissant à la famille et à l'ecclésiastique ce qui concerne la morale. Il y aura lieu d'examiner sérieusement, dans un avenir prochain, ce que l'école peut faire dans le domaine de la culture des sentiments et de la

formation de la conscience. Nous pourrons profiter pour cela des expériences faites en France.

M. *Favon, président du Département de l'Instruction publique*, juge la question aussi importante que délicate. L'enseignement tout entier doit être moral ; il ne saurait ne pas l'être dans les mains d'un instituteur digne de ses fonctions, qui doit faire contracter tout naturellement des habitudes d'ordre, de décence, d'honnêteté dans les actes de ses élèves. La morale doit pénétrer, imprégner les actes, les faits de la vie ; et vouloir l'en isoler, l'en extraire pour la présenter dans sa beauté propre est une opération philosophique dont l'influence éducatrice pourrait bien ne pas être douée de la puissance d'émotion qui seule ouvre les cœurs. Laissons-la dans les choses ; elle y est à sa place, on peut le dire, comme le sucre dans les confitures. Ceci n'estpas pour infirmer d'ailleurs la valeur des choses très bien dites par M. le professeur Buisson.

Les religions sont respectables, elles portent en elles des grandeurs indéniables, et la raillerie qui les attaque avec grossièreté est inexcusable. Mais l'enseignement des devoirs envers Dieu est certainement chose difficile. Car on a tant abusé de ce mot de Dieu, du dieu personnel qui est un instrument de domination, qu'il est difficile d'en inculquer une conception qui se libère de la théologie, du fétichisme, et qui ne soit un acheminement à l'œuvre de ceux qui se font les exploiteurs de l'idée. N'oublions pas que l'Eglise est toujours à l'affût pour opérer utilement. La question toutefois ne saurait être tranchée sans qu'elle soit examinée sérieusement au point de vue spécial sous lequel nous la discutons maintenantet elle offre un champ de travail que la Société pédagogique, ainsi que l'espère M. le Président du Département, ne manquera pas d'étudier.

M. *Buisson* remercie M. le Président du Département pour ses observations si pénétrantes et si justes. Le régent français en somme n'a fait que conquérir un droit reconnu nécessaire : celui de parler de la morale. Il n'a pas toujours été facile en effet d'éviter un enseignement de la morale quelque peu dogmatique ; il faut pour cela que le maître se dépouille du philosophe. Voici bien longtemps qu'en France on n'emploie plus, à dessein, le mot Dieu dans les cérémonies officielles, car nombreux sont les esprits qui voient dans le curé l'incarnation de Dieu, et celle de la religion dans les pratiques superstitieuses

que l'Eglise cherche à maintenir en France. Mais le sentiment religieux étant incœrcible, il faut le guider vers des régions élevées, le conduire des représentations enfantines, anthropomorphiques de la divinité, à l'idée des lois, des principes souverains. La possibilité d'un développement religieux supérieur reste au jeune homme, qui ne risque pas alors de retourner aux représentations grossières, primitives où le ferait tomber la fatalité de l'instinct religieux, s'il était laissé aux mains du dogmatisme.

M. *le Président du Département* constate qu'il n'y a guère que des points secondaires d'application qui puissent le séparer de M. le professeur Buisson. Il y a accord sur le terrain des idées et c'est là l'essentiel. L'humanité ne saurait pas mieux s'accommoder des fins du dogmatisme chrétien qu'elle ne pourait retourner à l'époque où les hommes s'étaient créé des milliers de dieux.

M. *Duproix* demande quelques renseignements sur les œuvres post-scolaires ; M. *Buisson* lui répond qu'elles sont très récentes, mais qu'on peut y attacher des espérances.

Mlle *Willy*, Mme *Picker* demandent également quelques éclaircissements sur les horaires, les carnets scolaires.

M. *Buisson* en profite pour parler des progrès moraux et intellectuels qui se sont accomplis dans le monde enseignant primaire.

A propos de superstitions populaires, M. *Grosgurin* cite une petite enquête qu'il a faite auprès des élèves d'une classe. Il en ressortit qu'il y avait un certain nombre de traits de superstition, toute question religieuse laissée de côté, qui leur étaient connus ; y attachent-ils une vague croyance ou n'est-ce là qu'un dilettantisme enfantin ? Cette dernière façon de voir est plus probable. Quoi qu'il en soit, cela prouve qu'il y a de ce côté-là bien des choses à écheniller, à épurer, à rechercher dans leur source. Des expériences pareilles généralisées donneraient des indications utiles à l'enseignement moral.

M. *le professeur Buisson* répond que ces expériences ont été faites déjà en Amérique ; ces croyances paraissent inconsistantes chez les enfants, elles s'effacent assez facilement. Ces recherches sont certainement très intéressantes.

M. *Favas* propose que M. le professeur Buisson soit nommé, s'il veut bien nous le permettre, membre honoraire de la Société pédagogique, ce qui est accepté par l'assemblée avec un

empressement qui prouve combien elle s'est sentie honorée par la communication de l'éminent professeur de pédagogie de la Sorbonne.

La séance est levée à 6 heures.

Le Bulletinier,
GROSGURIN, Louis.